



Mondorf-les-Bains, le 16 août 2023

AVIS LISTES ELECTORALES 2023

Les listes électorales provisoirement arrêtées le 14 août 2023 sont déposées à l'inspection du public au secrétariat communal, **du 16 août 2023 au 22 août 2023** inclusivement.

Toutes réclamations auxquelles les listes pourraient donner lieu sont à adresser par écrit au collège des bourgmestre et échevins, jusqu'au 22 août 2023 au plus tard, séparément pour chaque électeur.

Les citoyens sont invités à produire, jusqu'au 22 août 2023 au plus tard, contre récépissé, les titres de ceux qui, n'étant pas inscrits sur les listes en vigueur, ont le droit d'y figurer.

Toute réclamation tendant à l'inscription d'un électeur, ne sera recevable devant la Cour administrative, que si elle a été préalablement soumise au collège des bourgmestre et échevins avec toutes les pièces justificatives.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

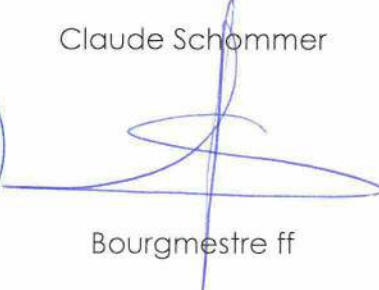
Luc Thimmesch



Secrétaire communal ff



Claude Schommer



Bourgmestre ff

Administration communale de Mondorf-les-Bains